

**Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat**

le 17 novembre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14 et 15 novembre 2011

2011 DDEEES 223 Subvention à l'association PAGES (20e).

Mme Lyne COHEN-SOLAL, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511 – 1 et suivants ;

Vu le projet en délibération en date du 31 octobre 2011, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association PAGE(S) ;

Sur le rapport présenté par Mme Lyne COHEN SOLAL au nom de la 2ème Commission :

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 9.000 euros est attribuée à l'association « PAGE(S) », domiciliée 51 rue du Volga à Paris 20^{ème} arrondissement, (2011-DDEEES-223, n° tiers X03574, n° dossier 2011 - n° Simpa : 35541)

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur la Rubrique 90, Chapitre 65, Article 6574, Ligne P004, du Budget de Fonctionnement de la Ville de Paris 2011 et suivants.